

CERTIFICAT DE FORMATION CHRETIENNE

Tarif : 750 €/an + 10 € adhésion association Faculté Jean Calvin = 760 €

DEMANDE D'INSCRIPTION : ANNÉE ACADÉMIQUE 2017-2018

à faire parvenir au secrétariat académique de la FJC **avant le 31 août 2017**
(avant le **15 juillet 2017** en cas de demande de logement à la faculté)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance (Commune, n° de département, pays) :

Nationalité :

N° de sécurité sociale (si vous en avez un) :

Adresse actuelle :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Mobile :

E-mail :

Etat civil du candidat : Marié(e) Célibataire Autre (préciser) :

Si vous êtes marié(e), vous avez le projet de venir à Aix-en-Provence : Seul(e) En famille
Enfants (Prénoms et dates de naissance) :

Eglise d'appartenance :

Coordonnées d'un responsable de votre communauté (afin de lui demander un courrier de recommandation)

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Tél :



Date d'obtention du baccalauréat (et filière) :

Conditions d'admissions particulières : les candidats qui ne sont pas de langue maternelle française doivent attester d'un niveau de maîtrise de la langue française supérieur ou égal au DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française) de niveau C1 ou équivalent, et qui atteste de la capacité à suivre efficacement les cours d'une Université française ou francophone. Les renseignements au sujet du DALF peuvent être obtenus dans les Ambassades de France (Services Culturels) par Internet : <http://www.ciep.fr/delfdalf>

Prière d'utiliser une feuille séparée pour répondre aux questions suivantes :

1. Décrivez votre itinéraire de foi et de vie chrétienne.
2. Pourquoi voulez-vous suivre le programme « Certificat de Formation Chrétienne » à Aix-en-Provence ?

J'autorise la Faculté Jean Calvin à utiliser mes coordonnées (adresse postale, e.mail...). J'autorise également la Faculté Jean Calvin à utiliser mon image dans le cadre de sa communication.

Je m'engage à payer la totalité de mes frais de scolarité. Je prends note qu'aucun remboursement ne me sera consenti, ni en cas d'abandon de mes études, ni en cas de modification de mon programme d'études.* Voir Livret de l'Etudiant page 6

Date et signature :

**NB Les frais de scolarité acquittés par les étudiants correspondent à 20% du coût réel de leur scolarité.*

Pièces à renvoyer avant le **15 juillet 2017** :

- | | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> La présente demande dûment remplie et signée | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Une photo d'identité | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Une photocopie de vos diplômes | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La fiche « ressources financières » ci-jointe dûment remplie et signée | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Un certificat médical indiquant votre aptitude aux études | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La demande de logement (si vous remplissez les conditions) | <input type="checkbox"/> |

RESSOURCES FINANCIERES

(CONFIDENTIEL)

Nom : Prénom :

1/ Quelles sont les ressources financières dont vous disposez /disposerez? (Veuillez indiquer les montants annuels)

Apport personnel :

Aide de la famille :

Aide de vos amis :

Aide de l'Eglise ou Communauté ou organismes missionnaires (Joindre attestation précisant les modalités de paiement et le nom du correspondant) :

2/ Désirez-vous être logé à la Faculté ? Oui* Non

*Si oui, remplir le formulaire de demande de logement

3/ Demande de visa

Lorsque, dans le cadre d'une demande de visa, l'étudiant a besoin de recevoir une attestation d'inscription et/ou un certificat d'hébergement avant sa venue sur le territoire français, la Faculté et l'Association responsable du logement demandent le paiement des sommes correspondantes au coût de l'inscription et de l'hébergement pour l'année académique avant de délivrer les certificats correspondants. En cas de difficulté, un encaissement échelonné peut-être proposé par la Faculté et selon des modalités définies.

4/ Quelques indications financières :

Dépenses à prévoir :

- Les frais de scolarité
- Les frais de voyage et d'hébergement (pour 4 déplacements/an ou 2/ans pour un étudiant ayant choisi d'étudier en 2 ans). La faculté ne dispose pas toujours de logement pour les étudiants à distance.
- Les frais de sécurité sociale : **215 euros** (en **2016-2017**) pour les étudiants de moins de 28 ans. Le montant est nettement supérieur pour les autres. S'il est domicilié à l'étranger, l'étudiant doit obligatoirement souscrire à une assurance pour la période de son séjour.

DEMANDE DE LOGEMENT AU SEMINAIRE

ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

A faire parvenir au secrétariat académique de la FJC avant le 15 juillet 2017

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Nationalité:

Tél:

Mobile:

E-mail:

Seuls les étudiants célibataires ou assimilés peuvent être logés au séminaire.

La demande de logement est soumise à l'acceptation de l'admission par la FJC, et sera agréée dans la limite du nombre de chambres disponibles.

Votre demande de logement doit impérativement être accompagnée d'un chèque (encaissable) de caution, ou d'un virement de : 250 € libellé au nom de l' « ACEF », et parvenir au secrétariat de la F.J.C. avant le 15 Juillet 2017. Au-delà de cette date, la FJC ne peut plus garantir totalement un logement au séminaire pour l'année académique suivante.

Une fois votre inscription comme étudiant de la FJC et comme locataire confirmée, nous vous contacterons pour fixer la date de votre arrivée.

Vous devrez aussi nous fournir une attestation d'assurance habitation/RC pour l'année universitaire, par mail ou par courrier, et ceci **AVANT** votre arrivée au séminaire.

Plusieurs assurances ont créé des contrats habitation spécialement pour les étudiants (MAAF par exemple). Le coût varie entre 48 et 60 € par an. Vous pouvez vous assurer en quelques « clic » sur les sites de ces assureurs.

Si vous êtes étudiant étranger **et** que vous avez besoin d'un certificat d'hébergement pour **une demande de visa** à l'ambassade de France, l'ACEF demande le paiement des **10 mois de loyers correspondants** (année académique de septembre à juin) avant de délivrer ledit certificat. **Le virement bancaire doit être fait sur le compte de l' »ACEF » avant le 15 juin (RIB ci-dessous).**

Les coordonnées bancaires de l' « ACEF » sont les suivantes :

Société Marseillaise de Crédit :

Nom du Compte : Association Culturelle pour l'entretien Fac Libre de Théologie Réformée

IBAN : FR76 3007 7048 6716 0626 0020 045

SWIFT BIC : SMCTFR2A CODE BANQUE : 30077 CODE GUICHET : 04867 N° COMPTE : 16062600200 CLE RIB : 45

Cette demande de logement équivaut à un **engagement ferme pour dix mois**. Si l'étudiant était amené à quitter son logement avant terme, il resterait redevable à l'ACEF du nombre de mois restants.

Le séminaire comporte 26 chambres individuelles, et trois studios.

Merci de nous préciser si vous souhaitez un studio, et lequel, en fonction des disponibilités.

- je souhaite une chambre classique à 250 €
- je souhaite le studio 25 (chambre, cuisine) à 300 €
- je souhaite le studio 26 (chambre, cuisine, douche) à 360 €
- je souhaite le studio 31 (chambre, cuisine, douche, WC) à 320 €

Pour la remise des clés, et autres renseignements, contacter le gestionnaire de l'ACEF

De Smet Jean-Paul

Du LUNDI au VENDREDI DE 9h30 à 17h30

Téléphone 04 42 27 77 28

Mail: **acefltr@yahoo.fr**